

A l'heure actuelle, les compagnies minières peuvent développer elles-mêmes des emplacements de forces hydrauliques en vertu de la Loi des forces hydrauliques du Canada, mais il arrive souvent que de petites compagnies minières soient incapables de financer l'aménagement d'une source d'énergie hydroélectrique. Il y a également tendance à disperser les installations de ce genre dans une région minière que desservirait à meilleur compte un seul aménagement plus considérable.

J'aimerais savoir combien de centrales le Gouvernement se propose d'installer et combien fonctionnent présentement, s'il y en a. Se propose-t-on seulement de les aménager? Le paragraphe poursuit en ces termes:

En vertu de ce projet de loi, il y a moins de risques que de faibles installations d'énergie nuisent au développement d'une vaste usine sur une même rivière.

Cela me laisse supposer qu'on empêchera l'aménagement de petites centrales...

L'hon. M. MacKINNON: Oh, non.

M. BLACK (Yukon): ...même si les intéressés ont les fonds nécessaires. Le ministre a-t-il déjà songé à l'opportunité pour le Gouvernement de se lancer dans l'exploitation de l'énergie électrique dans le Yukon? Le ministre et son service administrent ce territoire tout comme ils le font à l'égard des Territoires du Nord-Ouest. La seule différence, c'est que le Yukon possède, —ou, du moins, crois posséder, —un gouvernement local, qui en somme ne compte guère. Le Yukon s'efforce depuis un demi-siècle de mettre en valeur les ressources naturelles de son territoire. Ce n'est que depuis quelques années qu'on a constaté la valeur des ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest. Le Gouvernement se propose maintenant d'affecter des millions de dollars, à même les deniers publics, à la mise valeur de ces ressources. Pourquoi ne ferait-il pas de même à l'égard du Yukon? La mise en valeur de l'énergie s'impose là-bas. Deux centrales fonctionnent dans la région. Une compte aux consommateurs 25c. et l'autre 20c. le kWh. Pareil tarif empêche d'exploiter. Indépendamment des frais généraux d'exploitation, y administrera-t-on les centrales de façon à fournir de l'énergie à bon compte? A-t-on fait des calculs? Est-il probable que l'Etat procède de façon analogue au Yukon?

L'hon. M. MacKINNON: Actuellement, le Gouvernement ne se propose ni d'établir une commission de même genre au Yukon ni d'enjoindre à celle dont il est question ici d'y étendre son champ d'action. L'honorable député du Yukon s'informe de l'aménagement de diverses centrales. Pour l'instant, il n'est question que d'une seule. Cependant, comme il y a d'autres emplacements le long du

fleuve, il se peut que la commission les mette en valeur à mesure que les gens réclameront plus d'énergie.

M. BLACK (Yukon): Où sera le bureau principal de la commission?

L'hon. M. MacKINNON: A Ottawa.

M. BLACK (Yukon): Le bureau central de l'administration des Territoires du Nord-Ouest est également à Ottawa, n'est-ce pas?

L'hon. M. MacKINNON: Oui.

M. BLACK (Yukon): L'administration des Territoires du Nord-Ouest est confiée à un comité composé, à une seule exception près, de fonctionnaires. Mais, à ma connaissance, le membre qui n'est pas fonctionnaire ne s'est pas encore donné la peine d'assister aux séances de la Commission. S'il y a assisté, c'est à une tout au plus. Il me semble que le bureau central de la commission projetée devrait se trouver dans les Territoires, où s'accomplira la tâche, où l'énergie sera développée et non ici, à Ottawa.

M. McCULLOUGH (Assiniboïa): La mesure à l'étude marque un pas lent et hésitant dans la bonne voie. A mon sens, ce qu'il nous faut c'est l'exploitation de notre houille blanche par l'Etat. Je regrette que depuis mon arrivée en cette Chambre nous n'ayons procédé sans méthode dans ce domaine. Lorsque j'écoute mes amis tenants de l'entreprise libre, ils me paraissent vouloir affecter des deniers publics...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre.

M. CASE: L'entreprise privée a fait un excellent travail de mise en valeur.

M. McCULLOUGH (Assiniboïa): ...à des programmes comme celui de cette commission d'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils en viendront à ne vouloir plus s'occuper que de la tenue des livres et de l'encaissement des recettes. Je m'élève contre leur attitude, parce qu'ils ne tiennent compte que d'une partie du pays, dont l'exploitation des mines est la principale industrie.

Dans ma province nous avons de vastes projets de production d'énergie capables d'élever le niveau de vie de nos gens. Il y a lieu, je crois, d'exécuter des programmes d'exploitation par l'Etat.

M. JACKMAN: Que fait votre gouvernement provincial?

M. McCULLOUGH (Assiniboïa): Je me permettrai de signaler à l'honorable député que durant les quatre années qu'il a été au